



Révision du plan d'élimination des déchets des ménages et assimilés des Landes



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16/12/2010 AVEC LES COLLECTIVITES SUR LA PREVENTION

Rédacteur : Véronique FOURAGE
Nb pages (celle-ci incluse) 4

PRESENTS

Organisme	Représentant	Fonction	Présent	Diffusion	Adresse de diffusion
Conseil Général des Landes	Isabelle CAILLETON	Conseillère générale	X	X	isabelle.cailleton@aliceadsl.fr
	Jean-René QUINIOU	Responsable de service	X	X	jeanrene.quiniou@cg40.fr
	Marie CAUS	Chargée Mission Prévention déchets	X	X	marie.caus@cg40.fr
	Caroline SALLÉ	Technicienne Gestion déchets	X	X	caroline.salle@cg40.fr
SIVOM des Cantons du Pays de Born	Pierre VEZIAT	Responsable services techniques	X	X	yoann.brun@sivom-du-born.fr
	Cécile CAPO	Communication	X	X	cecile.capo@sivom.du.born.fr
	M. Yves GUEDO	Président	X	X	yves.guedo@orange.fr
	Caroline JARRY	Secrétaire Générale	X	X	caroline.jarry@sivom-du-born.fr
SICTOM Côte Sud des Landes	Jean-Pierre TOULLEC	Directeur	X	X	toullec@sitcom40.fr
	Jean-Luc DELPUECH	Président	X	X	mairie@ville-labenne.fr
SIETOM de Chalosse	Fabrice LACOUTURE	Responsable communication	X	X	sietom.cs@wanadoo.fr
	Odile LAFITTE	Présidente	X	X	sietom@wanadoo.fr
SED Haute Lande	Franck TRISTANT	Directeur général adjoint	X	X	f.tristant@cc-paysmorcenais.com
CA du Grand Dax	Florent LASSALLE	Chargé de mission	X	X	flassalle@grand-dax.fr
SICTOM du Marsan	Gérard VIEUSSAN	Responsable des services techniques	X	X	gerard.vieussan@sictomdumarsan.fr
	Nicole DURAND	Directrice	X	X	direction@sictomdumarsan.fr
INDDIGO	Véronique FOURAGE	Responsable d'Agence	X	X	v.fourage@inddigo.com

1. RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Mme Véronique FOURAGE rappelle qu'au 1^{er} janvier 2012, les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La question qui se pose : l'ADEME va-t-elle continuer ou non à financer les programmes locaux après le 1^{er} janvier 2012, devenus obligatoires?

De plus, il est rappelé que dans le cadre du projet de décret relatif aux plans de prévention et de gestion des déchets et portant diverses mesures d'adaptation au droit de l'union européenne dans le domaine des déchets, la thématique « prévention » est mise en avant. En effet, le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux devra comporter un plan de prévention des déchets non dangereux (...), qui comprend :

- les objectifs et les indicateurs relatifs aux mesures de prévention des déchets ainsi que la méthode d'évaluation associée,
- les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs, y compris les opérations de communication et d'information.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE PREVENTION (ATELIER DU 29 NOVEMBRE 2010)

❖ *Hypothèses d'évolutions de population à horizon 2017 et 2023*

Les évolutions de population considérées par le bureau d'études INDIGGO doivent être revues. Elles paraissent sous évaluées, notamment sur la zone littorale du département. Le Conseil général va de ce fait mener une enquête auprès des différentes communautés de communes et d'agglomération afin de connaître leur prévision à long terme.

❖ *Tour de table sur la motivation des collectivités gestionnaires pour se lancer dans un programme local de prévention*

▪ **Le SICTOM DU MARSAN**

- ✓ Le SICTOM pourrait envisager à terme la mise en œuvre d'un programme local de prévention, malgré la contrainte du cadre de l'ADEME.
- ✓ Il mène déjà des réflexions sur des actions à engager en terme de prévention :
 - réflexion sur le réemploi dans le cadre de la future déchèterie sur Mont-de-Marsan, en partenariat avec l'association Landes Partage et l'association Ecoval pour les textiles,
 - réflexion pour réduire la quantité de verre et de déchets dangereux dans les ordures ménagères (en améliorant leur collecte sélective), du fait de la future unité de traitement mécano biologique des déchets résiduels avec la volonté de produire un compost normé. Le SICTOM a déjà réalisé un diagnostic de la collecte par apport volontaire du verre,
 - poursuite d'une action menée conjointement avec les magasins « La Grande Récré » et portant sur la collecte de vieux jouets en faveur des Restos du Cœur. Cette action a remporté un vif succès et le SICTOM souhaite qu'elle soit développée,
 - promotion du compostage individuel qui fonctionne déjà très bien.

De plus, chacune des communes adhérentes au SICTOM a désigné un référent communal, interlocuteur privilégié du Syndicat et relais indispensable entre la commune, les usagers et lui.

■ **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX**

- ✓ La Communauté d'agglomération s'est engagée dans un programme local de prévention depuis octobre 2010. Le diagnostic est déjà lancé.
- ✓ Ses craintes : les délais de réalisation sont serrés et nécessitent un travail important dès la première année.
- ✓ Les points positifs : le programme local de prévention constitue un cadre qui organise et planifie les actions évitant ainsi de se disperser et formalise une évaluation et un suivi des actions.
- ✓ Les moyens : un chargé de mission en charge de la prévention consacre la moitié de son temps au programme local de prévention aidé des ambassadeurs du tri.
- ✓ Les premières actions envisagées sont les suivantes :
 - étude d'une recyclerie dans le cadre de l'appel à projet de la délégation aquitaine de l'ADEME ;
 - communication par les ambassadeurs du tri sur la prévention en plus du tri.

■ **LE SED DE LA HAUTE LANDE**

- ✓ Le Syndicat se situe en dessous du seuil des 20 000 habitants, qui est le seuil minimum pour que l'ADEME finance les programmes locaux de prévention. Il est donc en réflexion pour l'élaboration d'un programme réalisé en interne, mais qui paraît difficile car il est limité en personnel.
- ✓ De plus, le syndicat se pose la question de son devenir au vu de la réforme des collectivités territoriales. Va-t-il être absorbé par le SICTOM du Marsan ou le SIVOM des Cantons du Pays de Born ?
- ✓ Au vu de ces incertitudes, il préfère donner la priorité à la collecte sélective (verre, plastiques) et au compostage individuel en continuant de mener des actions de communication auprès des usagers.
- ✓ M. TRISTANT rappelle également l'existence du projet de CHOPOWER sur la commune de Morcenx, dont le principe consiste à produire de l'énergie à partir de déchets et de biomasse. Cette société est donc demandeuse d'apports de déchets verts. De même que le SYDEC qui réalise du co-compostage des boues de station d'épuration et de déchets verts sur le site de Thalie.

■ **LE SIETOM DE CHALOSSE**

- ✓ Le syndicat est motivé pour se lancer en 2011 dans un programme local de prévention.
- ✓ Ses craintes : les moyens. Même si le syndicat va toucher en 2011 un soutien de 150 000 € de plus dans le cadre du nouveau barème Eco-Emballages, il s'est engagé sur de lourds investissements (construction d'une nouvelle unité de traitement mécano biologique) et est également confronté à l'augmentation programmée de la TGAP.
- ✓ Les pistes d'actions : auprès des communes (marges de progrès en terme d'exemplarité) et auprès des entreprises.

▪ **LE SITCOM COTE SUD DES LANDES**

- ✓ Le SITCOM a la volonté de lancer un programme local de prévention en 2011.
- ✓ Ses craintes : difficulté d'atteindre l'objectif de -7%, sachant que des actions de prévention sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs années sur son territoire ainsi que les marges de progression par rapport aux objectifs affichés. Le SITCOM est donc demandeur de vraies actions qui permettraient d'atteindre cet objectif.
- ✓ Le programme local de prévention devra intégrer les politiques locales comme l'Agenda 21.

▪ **LE SIVOM DES CANTONS DU PAYS DE BORN**

- ✓ Pour le syndicat, la prévention se fait au niveau de l'achat, de l'acte de consommation.

❖ ***Présentation du projet de plan d'actions du Conseil général et attentes des collectivités vis-à-vis du Conseil général***

Il est nécessaire d'avoir une cohérence en matière de communication au niveau départemental.

Mme CAILLETON propose d'organiser, début 2011, une réunion sur cette problématique entre les collectivités gestionnaires et le Conseil général (et notamment le service communication) pour définir les synergies, les articulations entre les communications départementale et locales afin d'éviter les doublons, l'identité visuelle communes des actions de prévention sur le territoire (par exemple, un slogan ou un visuel repris par l'ensemble des acteurs).

Le Conseil général peut fournir aux collectivités des outils de communication (guide, articles de presse, etc.).

Le rôle du Conseil général va évoluer. Il sera plus axé vers l'animation, l'assistance à la construction et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention et leur suivi. Il pourra apporter des retours d'expériences et mettre en réseau les différents acteurs. A ce titre, une réunion entre le Conseil général et les collectivités gestionnaires, portant sur le montage des programmes locaux de prévention doit être programmée.

❖ ***Remarques :***

Les tableaux présentant par collectivité de collecte les estimations de tonnages collectés à horizon 6 et 12 ans du plan en fonction des objectifs de prévention et de valorisation seront fournis à chaque collectivité quand ils seront finalisés par le bureau d'études INDDIGO.